

PROGRAMME DE FORMATION

L'optimisation juridique de la situation du chef d'entreprise en tant que chef de famille

Le chef d'entreprise est une personne privée, confrontée aux problématiques de tout un chacun (couple, séparation, incapacité, décès). Mais l'existence de l'entreprise, sous forme de société ou non, ajoute des règles particulières (biens propres par nature, divorce et dettes), des besoins particuliers (dette et enrichissement importants) ou entraîne des applications particulières (opérations d'apport, de LBO, immobilier d'entreprise).

Date: PAS DATE

Durée: 1 jour

Type / Prix: 750 €

Objectifs:

- Maîtriser la qualification juridique des biens. Limiter les interférences entre le patrimoine privé et professionnel.
- Comprendre les critères de choix du régime matrimonial pour le chef de famille

Formes d'unions

Mariage : Choisir le bon régime matrimonial en fonction du statut professionnel :

- Le régime légal : la communauté réduite aux acquêts
- La communauté universelle (dite conventionnelle)
- La séparation de biens
- La séparation de biens avec société d'acquêts
- La participation aux acquêts

PACS :

- Régime de séparation de biens
- Incidences de la conclusion d'un PACS et du régime de séparation des patrimoines
- Option pour le régime de l'indivision

Autonomie professionnelle contrariée par le régime matrimonial :

- Mise en péril de l'intérêt familial
- Utilisation de biens personnels
- Utilisation de biens communs

Survenance du divorce en cours de vie sociale :

- Problématiques soulevées par la survenance du divorce en cas d'exploitation sociétaire
- Survie de la caution du conjoint en cas de divorce

Aménagements conventionnels des régimes matrimoniaux

- Typologie des avantages matrimoniaux
- Qualification juridique
- Conséquences de la survenance du divorce
- Analyse des clauses (Liquidation alternative dite « clause Alsacienne », la clause de préciput, clause de stipulation de parts inégales, ...)

Mesures de protection en cas de décès

- Mandat de protection future
- Mandat posthume

Risques et précautions à prendre face à la survenance d'une procédure collective

- Les risques inhérents à l'attraction des biens communs dans la procédure collective
- Risques inhérents au régime de séparation de biens

Heures réglementaires:

CGPI :
Immobilier : 2 heures
IAS/DDA : 7 heures

Notaires :
7 heures

Experts-comptables :
7 heures

Format:

Présentiel / Distanciel

Moyen pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation:

Quiz de validation des compétences acquises

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

